

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MARDI 30 OCTOBRE 1917

M. Steens, agissant au nom des administrations communales de l'agglomération, a eu aujourd'hui une nouvelle entrevue avec M. Kranzbühler. Il lui a fait remarquer que ses collègues et lui ne sont animés d'aucun sentiment d'hostilité à l'égard des Flamands, mais qu'ils ne peuvent admettre qu'on considère Bruxelles comme ville essentiellement flamande et la traite comme telle. C'est une ville où règne, où a toujours régné le bilinguisme. M Steens et ses collègues sont prêts à accepter toute solution qui respecte cette situation. Ils ne voient aucun inconvénient à ce qu'il soit répondu en flamand aux lettres écrites dans cette langue ; quant à la correspondance avec l'autorité centrale, les administrations communales pourraient consentir à ce que leurs lettres fussent libellées dans les deux langues.

M. Kranzbühler a déclaré qu'il en référerait en haut lieu ; il semble, personnellement, enclin à accepter cette solution transactionnelle.

M. Steens lui a soumis le texte de la protestation votée hier par le Conseil communal

(**Note**). M. Kranzbühler lui a demandé d'en ajourner l'expédition au gouverneur général jusqu'à ce qu'une solution soit intervenue (1).

(1) Voici la suite du conflit les 5, 6, 7, 9 et 17 novembre.

Notes de Bernard GOORDEN.

Eugen **Kranzbühler** (1870-1928).

Louis **Steens** (1849-1933).

L'**Arrêté concernant la langue officielle en Flandre** (du 9 août) est repris en trois langues aux pages 583-588 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 728 pages), volume 12, N°387, 2 septembre 1917 :

<https://ia802705.us.archive.org/23/items/lgislationale12hubeuoft/lgislationale12hubeuoft.pdf>

« (...) **protestation votée** (29 octobre 1917) **par le Conseil communal** ». Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171029%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>